

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 4'500'000.- destiné à financer les études de restauration du palais de Rumine, de sa valorisation et du redéploiement de ses institutions culturelles cantonales suite au départ du musée cantonal des beaux-arts sur le site de plateforme 10

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le mercredi 29 septembre 2021, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Dite Commission était composée de Mesdames les Députées Catherine Labouchère, Graziella Schaller et Muriel Thalmann ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Luc Chollet, Pierre Fonjallaz, Vincent Jacques, David Raedler, Werner Riesen, Nicolas Suter et Pierre Volet. Monsieur le Député Jean-Claude Glardon a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance : Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) ; Madame Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) ; Monsieur Philippe Pont, Chef de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat rappelle en préambule que le Conseil d'Etat avait annoncé il y a quelques années que le présent crédit d'études s'opérerait une fois que le projet PLATEFORME10 serait stabilisé.

Toute une série d'interventions parlementaires avaient été listées dans la planification du Palais de Rumine, tel que les problématiques liées à la remise en état des façades, à la sécurité du bâtiment ou encore aux peintures de Louis Rivier¹. A ce titre, il ne s'agit ici pas d'un programme détaillé mais bien d'un crédit d'études qui permettra de préparer un futur exposé des motifs.

En termes de redistribution des espaces, la dernière grande intervention date des années 1950. Même si ce bâtiment n'a pas une grande valeur patrimoniale, il fait partie intégrante du paysage urbain lausannois.

S'agissant de la vision d'ensemble, l'administration désire améliorer l'enveloppe énergétique du bâtiment, ce dernier étant ouvert par plusieurs portes latérales ainsi que principales et avec un escalier monumental qui pose un problème en termes de distribution du froid.

De plus, les aspects esthétiques et patrimoniaux seront également retravaillés afin de redonner de la cohérence ainsi qu'une portée au travail intellectuel des architectes ayant œuvré sur le bâtiment, en particulier sur la Bibliothèque qui va retrouver sa typologie d'origine d'avant 1954 et ce, en supprimant les étages intermédiaires qui ont ajouté au fil des ans de faux plafonds et d'autres éléments.

¹ [Louis Rivier : peintures murales](#), présentation sur le site web dédié à l'artiste

Enfin, le Chef du DFIRE cite le passage suivant contenu au point 2.1 de l'EMPD :

« *Le budget total pour les travaux liés au redéploiement, à la rénovation et à la mise en conformité du Palais de Rumine s'élève à TTC CHF 45'000'000.-. [...] Il est à noter que la restauration des peintures Louis Rivier situées dans l'Aula, le mobilier divers ainsi que l'aménagement et l'équipement d'un café nécessitent des études détaillées.* »

Madame la Conseillère d'Etat complète que suite au départ du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) dans le nouveau quartier des Arts lausannois PLATEFORME10, 2'675 m² d'espace ont été libérés. Un groupe de travail a ainsi été mis sur pied pour analyser plus précisément les besoins des institutions culturelles sises au Palais de Rumine et les divers scénarios possibles.

Pour rappel, celui-ci est actuellement occupé par le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH), les musées cantonaux de géologie et de zoologie, ainsi que la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL) – plus précisément son grand pôle public. Toutes ces institutions sont rattachées au Service des affaires culturelles (SERAC) et se sentent à l'étroit depuis plusieurs années. Nombre de leurs fonctions ont été externalisées, tel que par exemple les collections du MCAH au dépôt et abri des biens culturels (DABC) à Lucens.

Six variantes ont été examinées et le Conseil d'Etat a orienté la suite des études vers une option qui permet de maintenir en place à la fois les usagers actuels tout en valorisant les espaces et fonctions existantes. Dès lors, il a été décidé de retenir un scénario qui permet d'améliorer les fonctions destinées au public, soit les salles de lecture, d'exposition ou encore de médiation.

Cette variante permet :

- le déploiement des utilisateurs dans les espaces libérés par le MCBA et le Grand Conseil ;
- la rénovation technique sur l'ensemble du Palais de Rumine ;
- la réfection d'éléments particuliers, tel que la Bibliothèque à laquelle il a auparavant été fait mention.

Ainsi, ce redéploiement met à niveau ces institutions culturelles pour mieux répondre à leurs missions publiques au centre de la capitale vaudoise. Derrière cette option, une vision culturelle s'articule autour de la création du futur Palais des Savoirs, soit un espace à vocation autant encyclopédique que transdisciplinaire avec l'histoire et les sciences naturelles qui y logent conjointement.

La mutualisation et l'optimisation des compétences ainsi que des savoir-faire scientifiques ont déjà permis la réalisation de plus grandes expositions, comme par exemple *COSMOS*, *Exotic ?* ou encore *FROID*. De telles expositions préfigurent le Palais des Savoirs et interrogent sur des questionnements d'actualité ainsi que de société au travers de très riches collections du patrimoine vaudois et ce, de manière pédagogique et ludique.

Le tout s'inscrit dans une politique culturelle ambitieuse qui considère, à la fois, le renouvellement des infrastructures de nos institutions patrimoniales ainsi qu'une nouvelle vision culturelle et scientifique en charge de consacrer la mémoire du Canton. Il est d'ailleurs précisé qu'environ 6 millions d'objets sont conservés dans les collections des institutions dont il a été question précédemment.

Le Chef du DFIRE ajoute que la Ville de Lausanne salue le fait que le Conseil d'Etat prenne en main les dossiers relatifs à la Maison de l'Elysée et au Palais de Rumine. La commune bénéficiera donc directement de la mise en valeur de l'édifice puisqu'elle est propriétaire du bâtiment ainsi que du bien-fonds.

Enfin, il rappelle que le nouveau Musée romain sera implanté sur le seul site d'Avenches, puis mentionne la mise en réseau des institutions consacrées au passé romain du canton².

3. DISCUSSION GENERALE

Indiquant qu'il s'agit d'un bâtiment qui lui tient particulièrement à cœur, une Députée apprécie la volonté du Conseil d'Etat de réhabiliter plusieurs éléments comme à l'origine, puis relève que les commissaires doivent

² [Avenir des site et Musée romains d'Avenches](#), site web de l'Etat de Vaud

profiter de l'occasion d'être ici sollicités afin de faire part de certaines idées qui pourraient être prise en compte par la suite.

S'agissant de la problématique des collections pendant les travaux ainsi que de la question du déménagement, ou encore sur les expositions temporaires et permanentes par la suite, Madame la Conseillère d'Etat confirme qu'il y aura effectivement un décret supplémentaire, puis renvoie les membres de la Commission à un paragraphe situé en page 9 de l'EMPD :

« Les parties liées à la culture et à l'accueil des publics ne sont pas comprises pour l'instant dans le coût de restauration et doivent encore être évaluées précisément avec un muséographe dans le cadre du crédit d'études. »

Aussi, il est prévu que l'Espace Arlaud soit utilisé comme espace ressources durant les travaux pour que les institutions poursuivent leurs activités tout en garantissant leurs services publics.

Monsieur le Conseiller d'Etat complète que le séquençage des différents travaux se trouve en page 11 de l'EMPD. En ce qui concerne la future enveloppe pour les travaux liés au redéploiement, à la rénovation et à la mise en conformité actuellement estimée à CHF 45 millions, il est ici signifié qu'il ne s'agit que d'un chiffre intermédiaire qui pourrait être autant revu à la baisse s'il n'y a pas de surprises, qu'à la hausse en fonction d'éventuels obstacles.

Se référant à la page 10 de l'EMPD, le Chef de la DGIP ajoute que le présent crédit d'études de CHF 4,5 millions permet d'aller jusqu'à 80% des soumissions rentrées dans le futur exposé des motifs et crédit d'ouvrage qui sera ultérieurement présenté au Grand Conseil.

Etant également reconnaissant envers l'administration pour ce crédit d'études, un Député désire savoir si une rénovation de grande ampleur est ici envisagée, ce à quoi il lui est répondu par l'affirmative tout en précisant que ce bâtiment est relié au chauffage à distance. En outre, il demande si le Conseil d'Etat a l'intention de dialoguer avec la Ville de Lausanne dans le cadre des réflexions que celle-ci mène sur le plan de l'intégration du Palais de Rumine au cœur de la place de la Riponne.

Le Conseiller d'Etat note qu'il y aura clairement une relation très forte avec la Ville de Lausanne puisque ce bâtiment se situe bien évidemment sur place de la Riponne, laquelle connaîtra à l'avenir un réaménagement urbanistique.

Trouvant regrettable qu'il n'y ait aucun montant articulé au sujet des déménagements, un Député s'interroge sur les clés de répartitions relatives au Palais de Rumine et se demande pourquoi le Canton doit prendre en charge les travaux de rénovation.

Relevant l'existence d'un acte notarié très ancien qui n'a jamais été revisité³, Monsieur le Conseiller d'Etat précise que la jouissance du bâtiment revient à l'Etat, alors que la Ville de Lausanne en est propriétaire. Dès lors, le budget de fonctionnement ainsi que les entretiens sont à la charge du Canton, mais aucun loyer n'est payé par ce dernier.

La Cheffe du SERAC observe qu'il n'est pas possible de faire une estimation chiffrée du déménagement des collections tant que la planification des travaux n'est pas finalisée et ce, en vue de savoir si certains espaces devront être vidés ou non.

Constatant que le Palais de Rumine est classé en note 2 au recensement architectural cantonal, et suite à la lecture de la phrase suivante contenue sur le site web consacré à l'édifice :

« En 1955, la bibliothèque cantonale et universitaire subit une intervention lourde, destinée à augmenter la surface des dépôts. La salle de lecture est coupée à mi-hauteur, et un enduit blanc recouvre la décoration polychrome d'origine. »⁴

une commissaire se demande donc comment de tels travaux ont pu être réalisés, ce à quoi il lui est répondu que le bâtiment n'était pas encore protégé à l'époque.

³ [Gabriel de Rumine](#), présentation sur le site web du Palais de Rumine

⁴ [Construction du Palais de Rumine](#), présentation sur le site web du Palais de Rumine

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

(Seuls les points ayant fait l'objet d'une discussion sont reportés ci-après)

1.1 Contexte

1.1.2 Situation actuelle

A la question de savoir si l'administration cantonale prévoit, à l'avenir, une augmentation substantielle de la fréquentation annuelle qui s'élève à 500'000 visites, la Cheffe du SERAC mentionne que ce chiffre concerne volontairement les visites et non les visiteurs. Elle précise que 170'000 personnes visitent ne serait-ce que les musées de sciences naturelles, les autres visites concernent le musée d'archéologie et d'histoire ainsi que la Bibliothèque à laquelle il est prévu d'augmenter les salles de lecture. En outre, il y a davantage de visites depuis que les musées sis à Rumine bénéficient des salles d'exposition temporaires libérées par le MCBA.

En ce qui concerne l'accès à la Bibliothèque, elle observe que le défi consistera justement à toujours offrir un libre accès aux livres pendant les travaux en utilisant d'autres espaces, notamment Arlaud. Par ailleurs, elle précise que l'extension de l'Unithèque située à Dorigny devrait être terminée d'ici 2024.

Suite à une remarque concernant la numérisation des ouvrages, la Cheffe du SERAC indique que nombre de grandes bibliothèques universitaires dans le monde ont stoppé l'accès aux livres et ont tout numérisé ; manipuler le livre papier permet pourtant de découvrir l'inattendu. Lors des fermetures liées à la COVID-19, il y a eu un véritable manque tant pour les étudiant-e-s que pour la population étant donné que les bibliothèques sont des « tiers-lieux » – soit des lieux de socialisation, d'échanges ou encore de médiation culturelle.

1.1.3 Variantes étudiées

Les variantes 5 et 6, qui envisageaient de déplacer la BCUL-R, ont été écartées car il a été jugé nécessaire que la population conserve un lieu de rencontre accessible au centre de la ville de Lausanne. Il sera possible d'utiliser provisoirement les surfaces de l'ancien cinéma *Le Romandie* pour du stockage.

Observant qu'il est important pour les bibliothèques de remettre un livre en 5 minutes maximum, la Cheffe du SERAC note qu'il est capital que le stock se situe à proximité, tel qu'indiqué au point 1.3 :

« c. Reconfigurer la bibliothèque dans sa typologie d'origine et prévoir en conséquence une extension pour le stockage de ses collections »

Se référant à la page 12, point 3.3.3, d'un document envoyé en amont de la présente séance aux membres de la Commission (*ci-annexé au présent rapport de commission*), une Députée demande s'il est prévu de creuser en dessous du Palais de Rumine pour créer ces espaces de stockage, ce qui lui est confirmé par l'administration.

1.3 Expression du besoin

En matière de conformité à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), le Chef de la DGIP précise qu'il reste en effet un gros travail à effectuer quant à cette problématique.

En se référant au passage suivant :

« i. Mener une étude pour l'intégration éventuelle de différents locaux techniques (Espace MCAH, chambre froide MCZ, local de stockage pour matériel muséographique, etc.). »

un commissaire demande par conséquent si ces espaces seraient créés ou repris, ce à quoi il lui est répondu que les résultats du concours l'indiqueront.

1.4 Description du projet

Soulignant la nécessité de redonner de la cohérence concernant la mobilité au sein du bâtiment – étant donné qu'il s'agit d'un important lieu de passage et que les différentes institutions n'ouvrent pas aux mêmes horaires, Monsieur le Conseiller d'Etat déclare que les espaces extérieurs seront repensés et ce, en concertation avec la Ville de Lausanne.

Le Chef de la DGIP ajoute que trois espaces feront l'objet d'une réflexion visant à leur revalorisation, soit les deux ailes latérales ainsi que l'espace qui se situe au nord – dans lequel une fontaine ne fonctionne plus. En ce qui concerne le futur café, des propositions seront faites dans le cadre du concours d'architecture puis attentivement étudiées.

1.4.4 Éléments particuliers

Rappelant que le Palais de Rumine est classé en note 2, un Député demande si l'originalité des fenêtres doit être respectée.

Il lui est indiqué que les fenêtres seront toutes examinées : si les structures sont encore en état et considérées comme récupérables elles pourront dès lors être réutilisées et ce, en intégrant *a minima* du vitrage isolant.

1.4.6 Energie

Il est précisé que le label SméO est un standard qui a été développé conjointement par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne, ce label servant à mesurer l'efficacité énergétique.

1.5 Bases légales

1.5.2 Musée cantonal de zoologie (MCZ)

Un Député s'interroge sur une éventuelle reconfiguration du MCZ, ce à quoi il lui est répondu que cette question est évidemment sur la table.

La Cheffe du SERAC précise que l'Unité Patrimoine du service a effectué un inventaire du mobilier qui doit absolument être préservé au sein du Palais de Rumine. Même si les vitrines ne répondent plus aux conditions de conservation d'aujourd'hui, l'intention est toutefois de garder une partie de l'exposition avec ce mobilier.

Un commissaire estime qu'une réflexion relative au naturalisme devrait avoir lieu afin d'amener le public à découvrir la vie dans toute sa complexité, tel que par le biais de cinémas immersifs.

2. COUTS ET DELAIS

2.2 Estimation du coût des études

A la question de connaître le type de concours d'architecture dont il est ici question, le Chef de la DGIP répond qu'il s'agit d'un concours d'architecture SIA 142, lequel pourrait être totalement ouvert ou se faire sur appel et ce, avec une possible présélection.

Une commissaire invite vivement le Conseil d'Etat à veiller à ce qu'une diversité genrée soit effective au sein des membres du jury du concours d'architecte

Concernant les peintures de Louis Rivier, une étude détaillée sera traitée pour elle-même puisqu'elle est complexe, notamment car ces peintures ont subi les affres du temps et les variations de température. D'ailleurs, il est précisé que cette opération sera effectuée *in situ*...

2.3 Engagement d'un.e chef.fe de projet CDD et d'un.e chargé.e de mission CDD

Une Députée souhaite savoir pourquoi le Conseil d'Etat n'envisage pas de pérenniser les personnes remplissant de tels mandats pour ensuite les intégrer dans d'autres projets.

Le Conseiller d'Etat répond que la temporalité des projets est complexe. À titre d'exemple, la découverte d'un problème pourrait stopper les travaux durant plusieurs mois, voire années : que faire de ces personnes dès lors affectées durant ce laps de temps ? Aussi, l'Etat offre à un.e architecte la possibilité de travailler pour se former, ces collaboratrices et collaborateurs étant en quelque sorte des correspondant-e-s en architecture.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

La parole n'a pas été demandée.

L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.

L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.

L'article 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.

5.2. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

La Commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

5.3. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La Commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Bussigny, le 9 décembre 2021.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-Claude Glardon*

Annexe :

- Redéploiement des institutions – Restauration et valorisation du Palais de Rumine

L1. Documentation complémentaire crédit d'étude

Redéploiement des institutions Restauration et valorisation du Palais de Rumine

Lausanne
04.08.2021



Livrables, liste et avancement

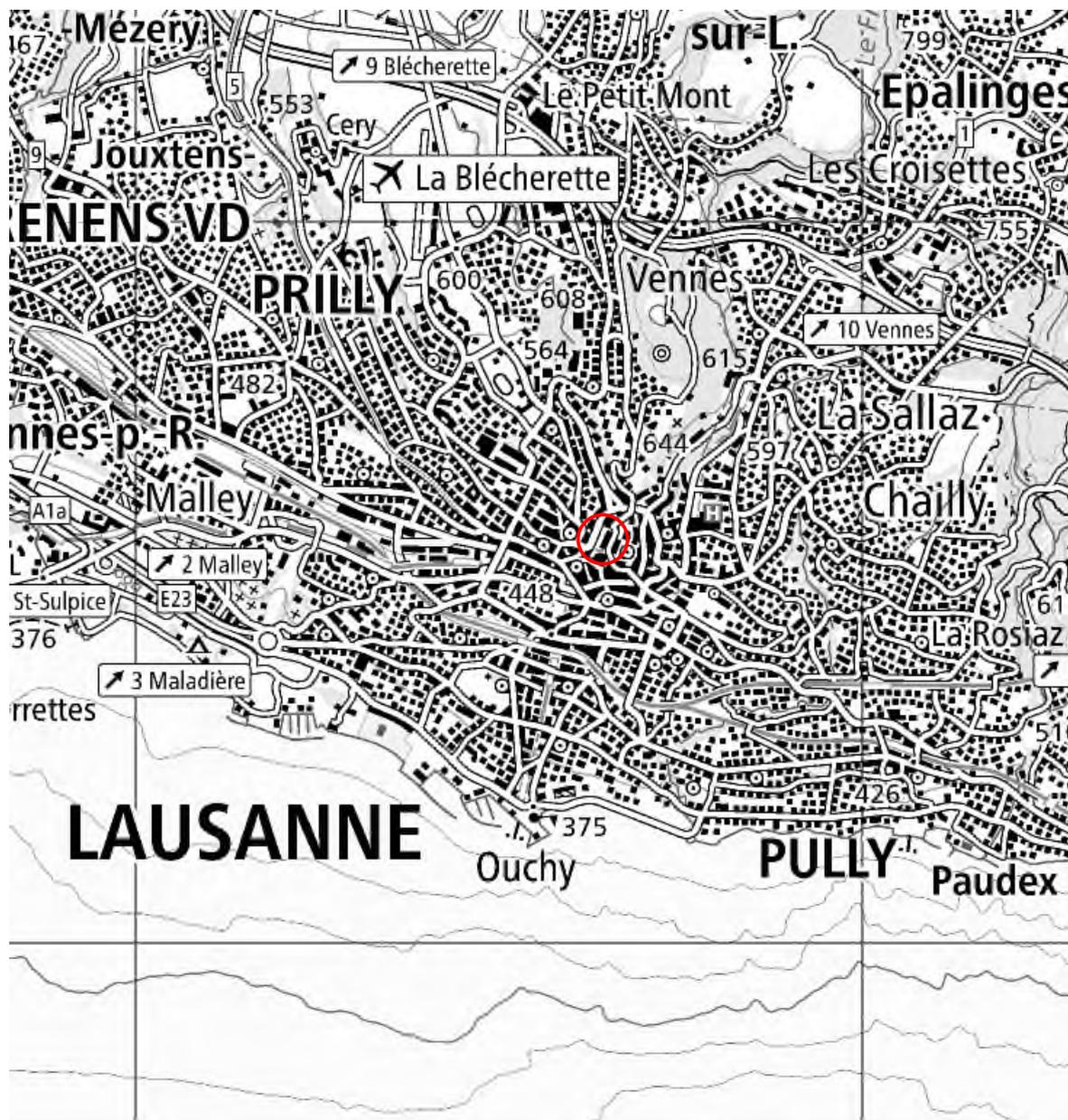
Objet	état	date
A rapport de planification	V	31.10.2017
B rapport de programmation	...	jj.mm.aaaa
C rapport de faisabilité	V	21.08.2020
D cahier des charges concours d'architecture ou AO	...	jj.mm.aaaa
E rapports du concours d'architecture ou AO	...	jj.mm.aaaa
F cahier d'avant-projet	...	jj.mm.aaaa
G cahier des charges concours intervention artistique	...	jj.mm.aaaa
H rapport de jury concours intervention artistique	...	jj.mm.aaaa
I cahier de projet	...	jj.mm.aaaa
J dossier de mise à l'enquête	...	jj.mm.aaaa
K cahier des charges de l'appel d'offre	...	jj.mm.aaaa
L documentation complémentaire crédit d'étude	P	04.08.2021
M dossier plans d'exécution	...	jj.mm.aaaa
N dossier d'ouvrage	...	jj.mm.aaaa
O plaquette architecturale	...	jj.mm.aaaa
P plaquette artistique	...	jj.mm.aaaa
Q dossier d'archivage	...	jj.mm.aaaa
Y fiche diagnostique	...	jj.mm.aaaa
Z dossier d'entretiens	...	jj.mm.aaaa

Légende état : (P) provisoire, (V) validé, (M) Mise en ligne

CONTENU

1	SITUATION GENERALE	4
2	PLAN SITUATION	5
3	PALAIS DE RUMINE	6
3.1	IMAGES	6
3.2	PROGRAMME.....	8
3.3	BIBLIOTHÈQUES.....	10
3.4	ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE ET DES TECHNIQUES (RÉNOVATION)	13

1 SITUATION GENERALE



2 PLAN SITUATION



3 PALAIS DE RUMINE

3.1 Images

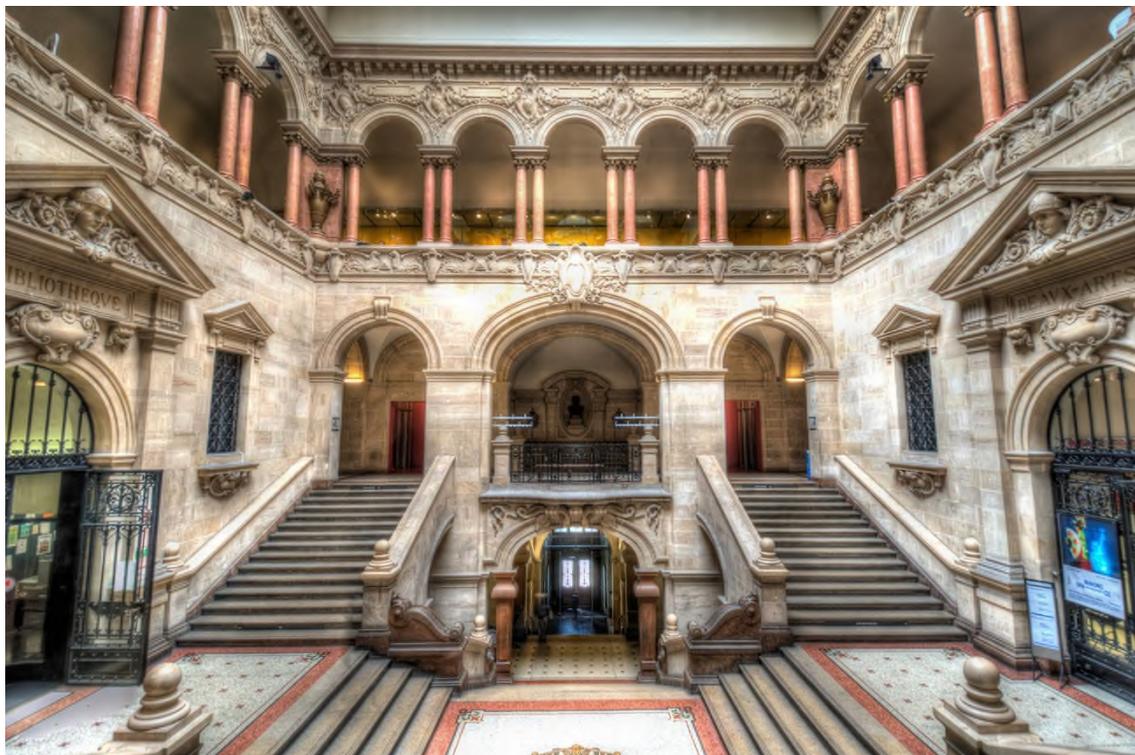


Palais de Rumine, début XX^e siècle



Palais de Rumine, 2019

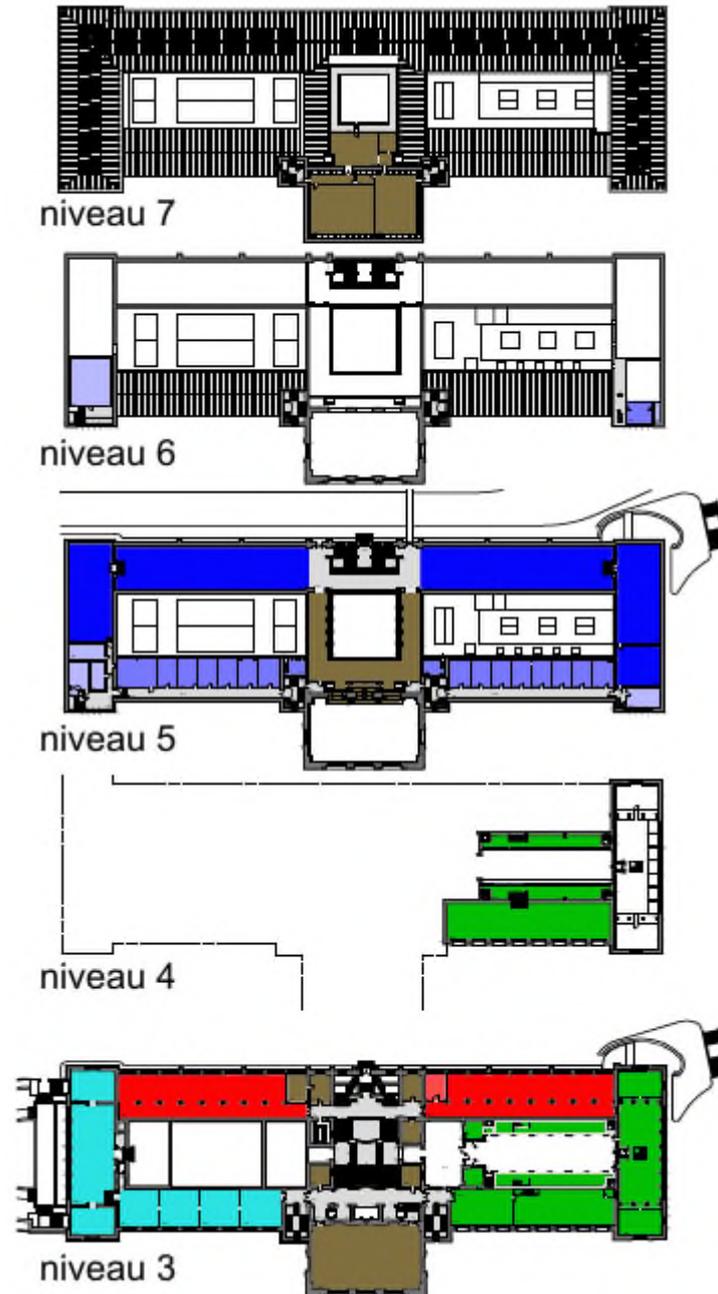
Redéploiement des institutions
Restauration et valorisation du Palais de Rumine - Lausanne
L1. Documentation complémentaire crédit d'étude

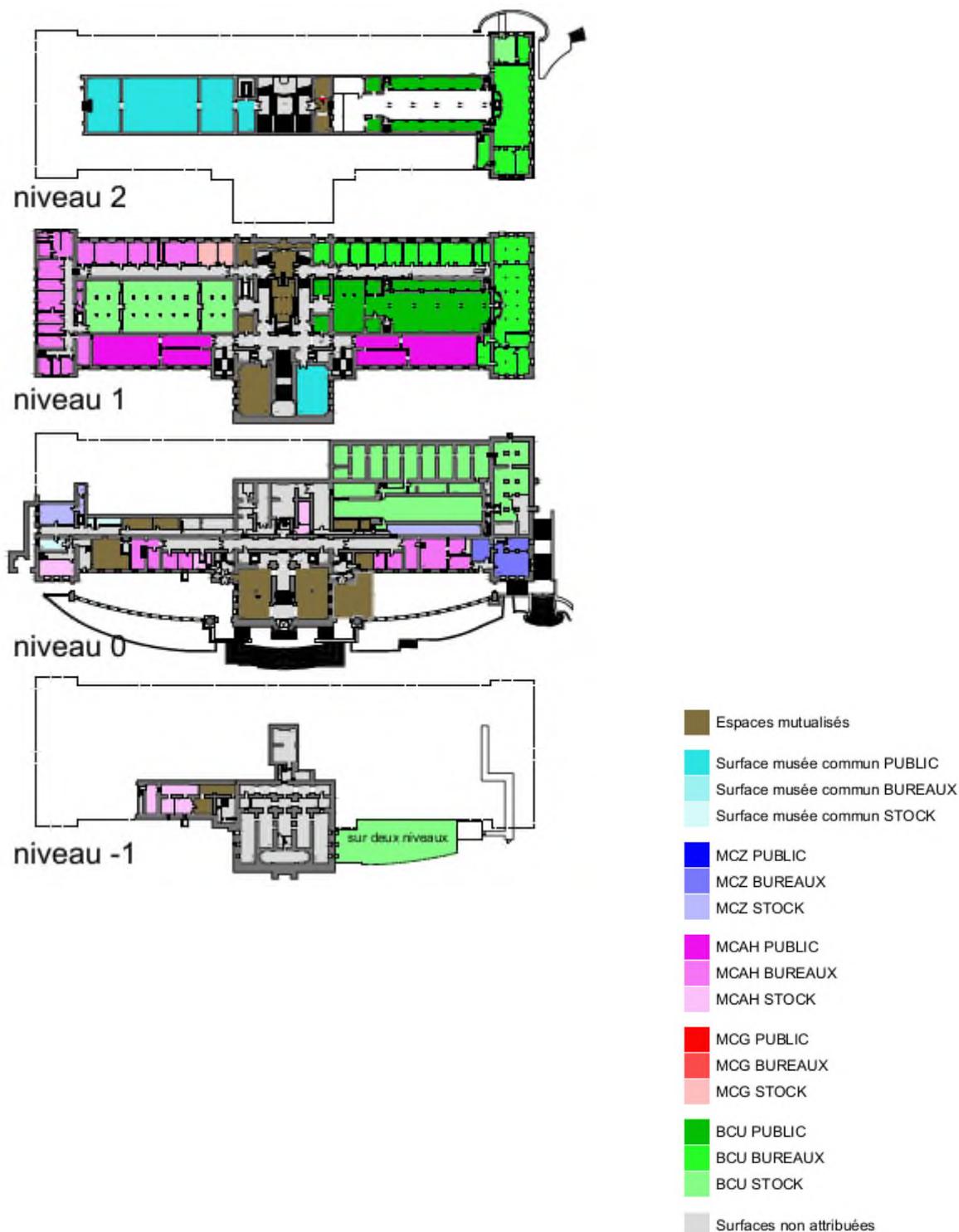


Palais de Rumine, atrium

3.2 Programme

3.2.1 Nouvelle répartition



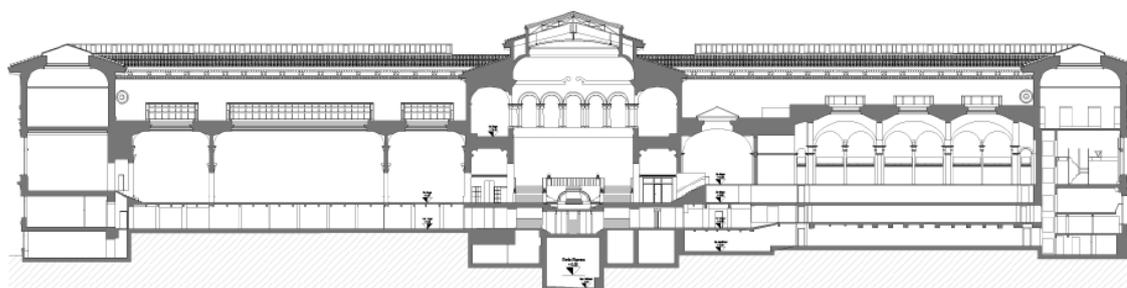


3.3 Bibliothèques

3.3.1 *Etat actuel*



Agora de la BCUL 2020

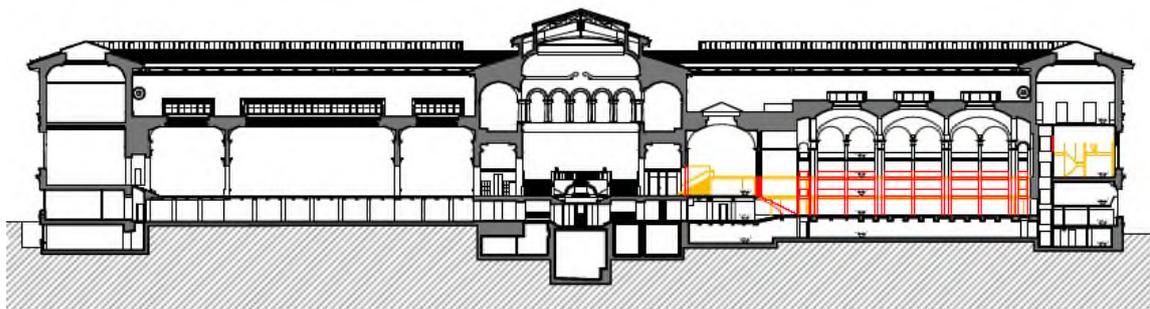


Coupe longitudinale

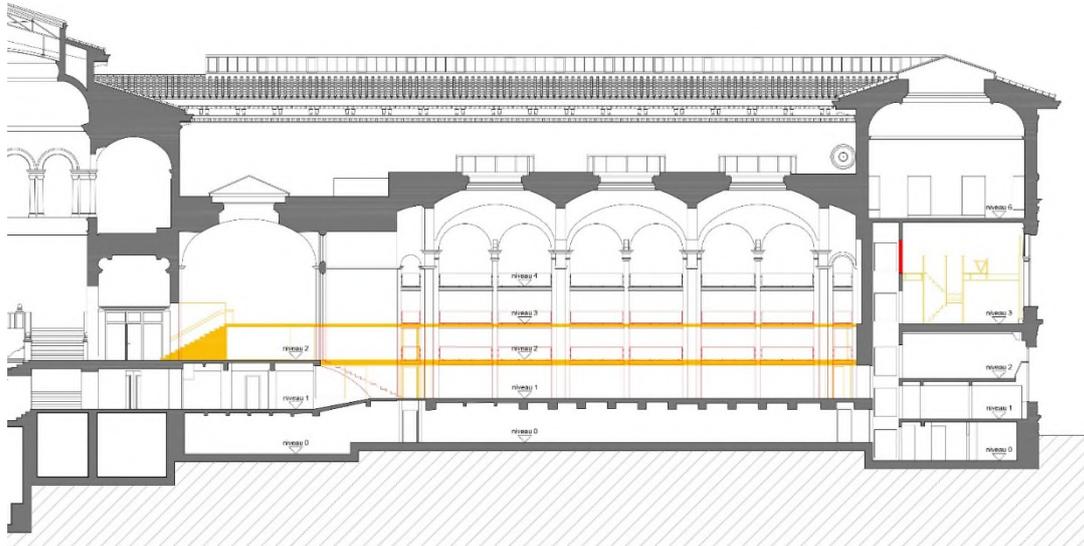
3.3.2 *Projet bibliothèque*



Agora de la BCUL avant transformation de 1955

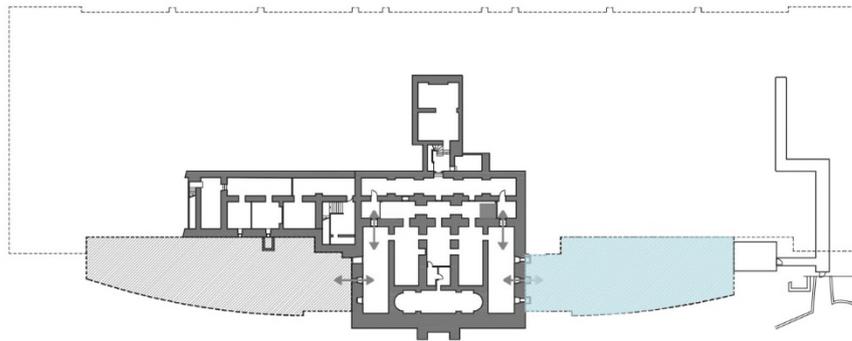


Coupe longitudinale

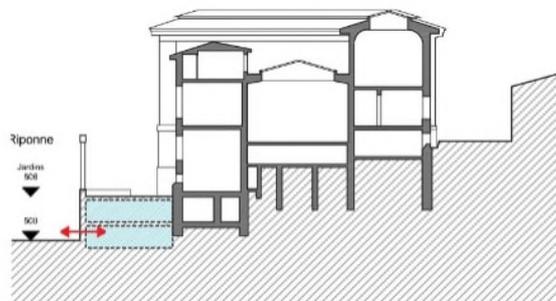


Coupe longitudinale (en jaune la démolition des dalles intermédiaires)

3.3.3 Projet extension du stockage



Plan niveau -1



Coupe transversale

3.4 Assainissement énergétique et des techniques (rénovation)

3.4.1 Etat actuel



L1. Documentation complémentaire crédit d'étude – 04.08.2021

Redéploiement des institutions

Restauration et valorisation du Palais de Rumine – Lausanne



538 249 / 152 789

Plan de situation

PUBLICATION DE LA :
DIRECTION GENERALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
10, place de la Riponne CH 1014 Lausanne